



[www.financespubliques.cgt.fr/23/](http://www.financespubliques.cgt.fr/23/)  
n° 14 juil 2014

Régime indemnitaire  
et  
Prime de caisse  
  
Billets d'humeur

Lors de la Réunion Technique Approfondissement indemnitaire du 12 juin, la Direction Générale a annoncé la suspension du versement de l'acompte de la prime de caisse de juin 2014. Cette annonce tardive, qui s'ajoute aux effets dévastateurs de la prime d'accueil, a été dénoncée par la CGT.

Sur le fond, lors de la RTA du 4 mars, la CGT a revendiqué une reconnaissance de la mission de "caissiers" et des contraintes particulières liées à cette fonction dans leur futur régime indemnitaire.

Nous avons pris acte des propositions de la DGFIP :

- Extension du périmètre des bénéficiaires à tous les postes comptables (SIP, SIP-SIE, SIE et trésoreries) ;
- Suppression du seuil minimum en fonction de la taille du poste ;
- Montant forfaitaire annuel de la prime ;
- Suppression du calcul au prorata du temps de présence réel de l'agent (pour un agent à temps complet à la caisse) et calcul au prorata pour les agents exerçant cette fonction ponctuellement.

Mais nous avons contesté le montant forfaitaire annuel de 300€ proposé par la DG pour tous les agents C et B, et revendiqué la revalorisation de ce régime et la reprise des discussions à partir d'un état des lieux de cette fonction et de la doctrine d'emploi de ces collègues.

La DG s'était engagée à poursuivre la discussion et à nous faire de nouvelles propositions.

En attendant, la prime telle qu'elle existe aujourd'hui devait être maintenue en 2014, avec le versement des deux acomptes.

La CGT a donc interpellé la DG (le 1er juillet) afin d'avoir des explications et de revendiquer le versement de la prime en 2014. Les réponses du Bureau RH1A :

- La prime sera bien versée au titre de 2014 mais elle sera calculée et attribuée avec les nouveaux critères définis et plus favorables aux agents : périmètre, seuil, montant (encore en discussion) et modalités de versement ;
- La réflexion se poursuit sur l'interaction entre prime accueil et prime de caisse et un

état des lieux est en cours dans le réseau : la DG nous fera des propositions ;

- Le régime indemnitaire des caissiers sera donc vu lors de la RTA Indemnitaire sur l'accueil le 15 septembre 2014 (date à confirmer).

## Les libéraux aux manettes de la DGFIP

La fondation IFRAP, réputée pour son anti-fiscalisme mais bénéficiant des dispositions de l'article 199 quater C du CGI (déductibilité des dons aux associations reconnues d'utilité publique), a publié un rapport sur la révision du réseau DGFIP.

Dans le cadre de la rationalisation de l'organisation territoriale, elle préconise pour les services de publicité foncière de passer à 354 services à 12 (*soit 1 par région*), de diviser par quatre le nombre de SIP et de SIE et de limiter très fortement le nombre de sites. Le maillage territorial serait soi-disant compensé par un transfert d'une partie de nos missions dans les 10.000 bureaux de poste et par la multiplication des outils numériques.

Il ne s'agirait que d'élucubrations de quelques hurluberlus que nous ne nous inquiéterions pas plus que cela, mais il est clair que, sans aller aussi loin pour l'instant, la direction prise par la démarche stratégique est celle préconisée par cette fondation.

**Ces réflexions sont à lier à la réforme territoriale en cours, qui, outre la diminution du nombre de régions et la suppression des départements, vise essentiellement à transformer les régions en grands pôles, décisionnaires sur tout, et entre autres sur l'ensemble des taux d'imposition. La DGFIP risque d'y perdre son côté national et l'égalité fiscale en d'en prendre un sérieux coup...**

Après avoir été des stocks dans le cadre des mutations, les agents de la DDFIP de la Creuse sont transformés en portefeuille :

Un mail récent nous apprend que les personnels qui travaillent au service RH gèrent désormais un portefeuille d'agents. Nous voilà donc devenus des portefeuilles. A force de nous faire tanner la peau par l'administration, il peut paraître normal d'être transformé en portefeuille !!! Nous espérons qu'ils sont en cuir. Pas de soucis avec ce service car nous savons par avance que les agents « portefeuilles » seront bien accueillis. Ce billet d'humeur n'est aucunement vache !!!

## CAP

On demande la plus grande discrétion aux élus en CAP afin de pas dévoiler à l'avance les tableaux de mutations.

Cette discrétion ne s'applique apparemment pas au Président (des CAP) - Directeur - Général (armée mexicaine !!!)- qui évoque à l'avance, lors de réunions de travail le contenu de certaines CAP qui ne se sont pas encore déroulées. Faites ce que je vous demande et pas ce que je fais.

